



Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS – 2.04

Compte rendu réunions de Bureau

Le dix huitième jour du mois d'avril de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaients présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : M. Marcel GRAPIN, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 11 présents



Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER,
Gérard GUYON jusqu'au point CS 2.07 inclus.
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ
Pouvoir : M. Daniel KUNTZ à M. André HELLE

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-
Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU
Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry
STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS - 2.04

Compte-rendu des réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le Bureau en exercice s'est réuni les 15 février et 4 avril 2012.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 avril 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **23 AVR. 2012** conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le **23 AVR. 2012**



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI